

Communiqué de presse

20 juillet 2018

Date:

Embargo:

Contact:

Vinzenz Mathys, porte-parole Tél. +41 (0)31 327 19 77 vinzenz.mathys@finma.ch

La FINMA clôt la dernière procédure liée au fonds 1MDB

Rothschild Bank AG et l'une de ses filiales ont gravement enfreint les prescriptions en matière de blanchiment d'argent dans le cadre de l'affaire 1MDB en négligeant leurs obligations de diligence, de communication et de documentation. La FINMA fera vérifier les mesures d'amélioration déjà prises par ces établissements et clôt ainsi la dernière des sept procédures d'enforcement menées dans le contexte de 1MDB.

Rothschild Bank AG et sa filiale Rothschild Trust (Suisse) SA ont gravement enfreint les prescriptions suisses en matière de blanchiment d'argent. La procédure d'*enforcement* que la FINMA a close en juillet 2018 a révélé que ces manquements étaient intervenus dans le cadre de relations d'affaires et de transactions liées au cas de corruption présumée touchant le fonds souverain malaisien 1MDB.

Violations des obligations de diligence, de communication et d'établir et de conserver des documents

La FINMA a constaté que la banque et l'une de ses filiales active dans les opérations de *trust* avaient insuffisamment clarifié l'origine des fonds dans une relation d'affaires importante. Bien que de premiers indices d'une possible implication du client dans des activités de blanchiment d'argent fussent déjà présents au moment de l'ouverture de cette relation d'affaires, les établissements ont décidé de poursuivre cette relation et même de la développer de manière conséquente ultérieurement. En raison de ces clarifications insuffisantes, les deux établissements concernés ont, selon la FINMA, également violé leurs obligations de communiquer: ils n'ont informé le Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent (MROS) de leurs soupçons qu'avec un retard considérable. Par ailleurs, la banque n'a pas suffisamment documenté différentes transactions présentant des risques accrus.

La FINMA clôt la dernière procédure liée au fonds 1MDB

Les établissements ont déjà, de leur propre chef, pris de nombreuses mesures organisationnelles afin d'améliorer le respect des dispositions en matière de lutte contre le blanchiment d'argent. La FINMA recourra à un chargé d'audit pour vérifier l'adéquation et l'efficacité des mesures et du système de



contrôle interne en matière de lutte contre le blanchiment d'argent. Elle clôt, avec ce cas, la dernière des sept procédures d'*enforcement* menées à l'encontre d'établissements dans le contexte de l'affaire 1MDB.